



JOURNÉES PORTES OUVERTES

23 septembre 2012



De nombreux visiteurs au TPIY lors de la Journée internationale de La Haye

Plus de 650 personnes ont visité le Tribunal à l'occasion de la cinquième « Journée internationale », événement annuel organisé par la municipalité de La Haye. Ce nombre de visiteurs illustre largement l'intérêt constant que les travaux du TPIY suscitent auprès du public.

Le Président du Tribunal, le Juge Theodor Meron, a ouvert la rencontre. « En presque vingt ans d'existence, le TPIY s'est révélé être une institution d'une extraordinaire efficacité », a-t-il déclaré. « Depuis l'été dernier, le Tribunal ne compte plus aucun fugitif... un bilan que nous envient les instances judiciaires de la plupart des juridictions nationales ».

Les membres du public ont eu la chance exceptionnelle d'entrer dans une salle d'audience du Tribunal, grâce à une visite guidée organisée par des fonctionnaires

du Tribunal. Une exposition et un film ont présenté le Tribunal aux visiteurs, qui ont également bénéficié d'un aperçu plus personnalisé des activités de base du TPIY en posant des questions au Juge Alphons Orie et au Greffier John Hocking.

Le documentaire « Les violences sexuelles et le triomphe de la justice », réalisé par le Programme de sensibilisation du Tribunal, a été diffusé spécialement pour l'occasion. Des membres du personnel étaient présents toute la journée pour rencontrer les visiteurs, répondre à leurs questions

et présenter les travaux et réalisations du Tribunal.

Le TPIY a également accueilli des visiteurs au stand qu'il tenait au Salon international organisé le même jour au centre de conférences World Forum. Le Salon a permis aux organisations internationales, aux ambassades et aux ONG ayant leur siège à La Haye de présenter leurs activités à plus de 1 000 visiteurs et de répondre à leurs questions.



EN SALLE D'AUDIENCE

Fixation de la date des audiences d'appel dans le cadre du procès de Momčilo Perišić

Dans le cadre du procès de Momčilo Perišić, l'audience d'appel a été fixée au mardi 30 octobre et débutera à 9 heures. Le programme de l'audience peut être consulté dans l'ordonnance portant calendrier délivrée par la Chambre.

Le 6 septembre 2011, Momčilo Perišić -le plus haut officier de l'Armée yougoslave, dont il était le chef d'état major du 26 août 1993 au 24 novembre 1998 - a été déclaré coupable pour avoir aidé le meurtre, l'assassinat, les actes inhumains, les persécutions pour des raisons politiques, raciales ou religieuses, et les attaques contre des civils commis à Sarajevo et à Srebrenica. Il a également été déclaré coupable de ne pas avoir puni ses subordonnés responsables des meurtres, attaques contre des civils et atteintes à l'intégrité de la personne commis lors du bombardement à la roquette qui avait visé Zagreb les 2 et 3 mai 1995. Momčilo Perišić a été condamné à 27 ans d'emprisonnement.

Conférences de mise en état

L'article 65 bis du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal dispose qu'une Chambre de première instance ou un Juge de première instance convoque une conférence de mise en état dans les cent vingt jours de la comparution initiale de l'accusé, puis tous les cent vingt jours au moins. Elle permet aux parties d'examiner l'état d'avancement de l'affaire et donne à l'accusé la possibilité de soulever des questions s'y rapportant, notamment son état de santé mentale et physique.

Pour les affaires en appel, l'article 65 bis la Chambre d'appel ou un juge de la Chambre d'appel convoque une conférence de mise en état dans les cent vingt jours du dépôt de l'acte d'appel.

Šainović et consorts - 12 septembre

Le 26 février 2009, une Chambre de première instance a déclaré les anciens dirigeants politiques et militaires Nikola Šainović, Nebojša Pavković et Sreten Lukić coupables d'expulsion, d'autres actes inhumains (transfert forcé), d'assassinat, de persécutions pour des raisons politiques, raciales et religieuses et de meurtre, les condamnant chacun à 22 ans d'emprisonnement.

Dans le même jugement, les anciens dirigeants militaires Dragoljub Ojdanić et Vladimir Lazarević ont été reconnus coupable d'expulsion et d'autres actes inhumains (transfert forcé) et condamnés chacun à une peine de 15 ans d'emprisonnement.

L'ancien Président serbe Milan Milutinović a été déclaré non coupable de tous les chefs d'accusation retenus contre lui.



EN SALLE D'AUDIENCE

Goran Hadžić - 13 septembre

Ancien Président du Gouvernement des Districts autonomes serbes autoproclamés de Slavonie, de Baranja et du Srem occidental puis Président de la République serbe de Krajina, Goran Hadžić a été arrêté le 20 juillet 2011. L'ouverture du procès est prévue le 16 octobre 2012.

Lukić et Lukić - 24 septembre

Le 20 juillet 2009, Milan Lukić, le chef d'un groupe paramilitaire connu sous le nom des « Aigles blancs » ou des « Justiciers » a été déclaré coupable d'avoir personnellement tué au moins 132 civils musulmans de Bosnie. Il a été condamné à la réclusion à perpétuité. Son cousin, Sredoje Lukić, membre du même groupe paramilitaire, été condamné à 30 ans d'emprisonnement en vertu du même jugement.

Popović et consorts - 26 septembre

Le 10 juin 2010, Vujadin Popović, ancien chef de la Sécurité du Corps de la Drina de l'Armée des Serbes de Bosnie (VRS) et Ljubiša Beara, ancien chef de la sécurité de l'état-major principal de la VRS, ont été déclarés coupables de génocide, d'extermination, de meurtre et de persécutions et condamnés à la réclusion à perpétuité.

Drago Nikolić, ancien chef de la Sécurité de la Brigade de Zvornik a été reconnu coupable d'entente en vue de commettre le génocide, d'extermination, de meurtre et de persécutions et condamné à 35 ans d'emprisonnement.

Ljubomir Borovčanin, ancien commandant adjoint de la Brigade spéciale de police du Ministre de l'Intérieur (MUP) de la Republika Srpska a été reconnu coupable d'avoir aidé et encouragé les crimes d'extermination, de persécutions, de transfert forcé et de meurtre et condamné à 17 ans d'emprisonnement.

Radivoje Miletić, ancien chef du service chargé des opérations et de l'instruction à l'état-major principal de la VRS, a été reconnu coupable de d'assassinat, de persécutions et de transfert forcé et condamné à 19 ans d'emprisonnement.

Milan Gvero, ancien commandant adjoint chargé du moral des troupes, des affaires juridiques et du culte au sein de l'état-major principal de la VRS a été reconnu coupable de persécutions et de transfert forcé et condamné à 5 ans d'emprisonnement.

Vinko Pandurević, ancien commandant de la Brigade de Zvornik du Corps de la Drina de la VRS a été déclaré coupable pour avoir aidé et encouragé pour les crimes d'assassinat, de meurtre, de persécutions et d'actes inhumains et condamné à 13 ans d'emprisonnement.



AVANCEMENT DES AFFAIRES

AFFAIRES EN PHASE PRÉALABLE AU PROCÈS

Hadžić • A plaidé non coupable le 24 août 2011

PROCÈS EN COURS

Haradinaj et consorts • Les réquisitoire et plaidoiries ont eu lieu les 25, 26 et 27 juin 2012

Karadžić • La date d'ouverture de la présentation des moyens de la Défense a été fixée au 16 octobre 2012

Mladić • Le procès s'est ouvert le 16 mai 2012

Prlić et consorts • Les réquisitoire et plaidoiries ont eu lieu du 7 février au 2 mars 2011

Šešelj • Les parties ont présenté leur réquisitoire et plaidoirie les 5 et 20 mars 2012

Stanišić & Simatović • La présentation des moyens de la Défense a débuté le 15 juin 2011

Stanišić & Župljanin • Les réquisitoire et plaidoiries ont eu lieu du 29 mai au 1er juin 2012

Tolimir • Les réquisitoire et plaidoirie ont eu lieu du 14 au 16 août 2012

PROCÈS EN APPEL

Dorđević • Le jugement a été prononcé le 23 février 2011 (peine : 27 ans d'emprisonnement)
• L'Accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel

Gotovina et consorts • Le jugement a été prononcé le 15 avril 2011 (peines : Gotovina - 24 ans d'emprisonnement ; Markač - 18 ans d'emprisonnement)
• L'audience d'appel a eu lieu le 14 mai 2012

Lukić & Lukić • Le jugement a été prononcé le 20 juillet 2009 (peines : Milan Lukić - emprisonnement à perpétuité ; Sredoje Lukić - 30 ans d'emprisonnement)
• L'audience d'appel a eu lieu les 14 et 15 septembre 2011

Perišić • Le jugement a été prononcé le 6 septembre 2011 (peines : 27 ans d'emprisonnement)
• La date de l'audience d'appel a été fixée au 30 octobre 2012

Popović et consorts • Le jugement a été prononcé le 10 juin 2010 (peines : Popović - emprisonnement à perpétuité ; Beara - emprisonnement à perpétuité ; Nikolić - 35 ans d'emprisonnement ; Borovčanin - 17 ans d'emprisonnement ; Miletić - 19 ans d'emprisonnement ; Gvero - 5 ans d'emprisonnement ; Pandurević - 13 ans d'emprisonnement)
• L'accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel concernant tous les accusés, à l'exception de Borovčanin, dont la peine est par conséquent définitive

Šainović et consorts • Le jugement a été prononcé le 26 février 2009 (peines : Šainović - 22 ans d'emprisonnement ; Ojdanić - 15 ans d'emprisonnement ; Pavković - 22 ans d'emprisonnement ; Lazarević - 15 ans d'emprisonnement ; Lukić - 22 ans d'emprisonnement ; Milutinović - acquitté)
• L'Accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel concernant tous les accusés hormis Milutinović, dont l'acquittement est par conséquent définitif

OUTRAGE AU TRIBUNAL

Rašić • Le jugement a été prononcé le 7 février 2012 (Peine : 12 mois d'emprisonnement)
• L'Accusation et la Défense ont déposé leur mémoire d'appel

Šešelj • Second acte d'accusation - le jugement a été prononcé le 31 octobre 2011 (peine : 18 mois d'emprisonnement)
• Le 14 novembre 2011, l'Amicus Curiae chargé des poursuites a déposé son acte d'appel

Šešelj • Troisième acte d'accusation pour outrage au Tribunal- le procès s'est ouvert le 12 juin 2012. Le jugement a été prononcé le 28 juin 2012 (peine : 2 ans d'emprisonnement)

FAITS & CHIFFRES

161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (une requête aux fins de dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de **161** personnes, et a clos les procédures concernant **126** d'entre elles :

13 ont été acquittées, **64** condamnées (**25** ont été transférées, **36** ont purgé leur peine et **trois** sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant **13** personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.

126

Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.

36

Procédures ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).

35

Les procédures sont en cours pour 35 accusés: 17 sont en appel, 17 sont en procès en première instance et une sont en phase préliminaire d'un nouveau procès.

34

33 autres personnes ont été jugées ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.